

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.*

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.

Absents non excusés : PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGGIO Stéphane.

**RAPPORT N° 2025/143 : Vente des plaquettes bois énergie – Contrat d’approvisionnement entre la Communauté de communes de Serre Ponçon et ses clients**

Madame la Présidente rappelle que la plateforme de production et de livraison de bois déchiqueté créée en 2010 est gérée en régie directe par la Communauté de Communes.

Un contrat d’approvisionnement des chaufferies bois du territoire est signé avec chaque client, gestionnaire de chaufferies bois sur le territoire de Serre Ponçon. Ces contrats arrivent à terme au 31 mai 2025.

Elle propose de reconduire les contrats avec les mêmes modalités de tarification que le précédent, à savoir : même tarif appliqué à toutes les chaufferies du territoire, quelles que soient la catégorie de plaquettes et la distance de livraison.

Le prix du nouveau contrat est ainsi de 125 € HT (inchangé par rapport au tarif du contrat actuel).

Madame la Présidente propose d’approuver ce tarif et le contrat d’approvisionnement type, qui sera proposé à tous les clients de la CCSP, actuels et futurs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L’UNANIMITE** :

- **D’ARRETER** le prix de vente à la tonne sèche livrée en chaufferie à **125 € HT**,
- **D’APPROUVER** les termes du contrat d’approvisionnement type joint,
- **DE PRECISER** que des livraisons ponctuelles hors contrats sont possibles dans les mêmes conditions et au même prix, dans la limite du stock disponible,
- **D’AUTORISER** Madame la Présidente à signer ledit contrat d’approvisionnement avec chaque client et tout document utile à leur effet.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**



**La Présidente,**

**Chantal EYMEOUD**